

Indépendants et fiers, les habitants de ce pays!

Jacques Mathieu

L'idée d'indépendance au Québec
Numéro 53, Printemps 1998

URI : id.erudit.org/iderudit/7963ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN 0829-7983 (imprimé)
1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jacques Mathieu "Indépendants et fiers, les habitants de ce pays!" *Cap-aux-Diamants* 53 (1998): 10-13.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Indépendants et fiers, les habitants de ce pays!

par Jacques Mathieu

Les témoignages sur le caractère distinct des habitants de la Nouvelle-France sont nombreux, bien connus et ont été abondamment utilisés par les historiens, dont Guy Frégault dans son étude publiée en 1944 sur les institutions de la Nouvelle-France.

Ces perceptions du caractère indépendant et indiscipliné des habitants du Canada sous le Régime français ne sont pas que des généralisations. Elles ont couvert toutes les sphères de la société. Elles se réfèrent à des comportements d'ordre culturel, couramment répandus.

«Canadien en raquettes allant en guerre sur la neige». Cette gravure, tirée de Bacqueville de la Potherie, illustre bien certains emprunts des colons français aux Amérindiens (raquettes, mitasses, tabac, etc.). (Archives nationales du Canada).



Quels motifs et quel parcours historique ont pu ainsi conduire des personnages français, en autorité dans la colonie, à reconnaître les habitants du Canada de cette époque comme une collectivité distincte?

Les témoignages de l'identité

Les plus forts témoignages de l'identité canadienne jalonnent toute la période du Régime français. Dès le XVII^e siècle, Marie de l'Incarnation affirme : «Il est plus facile de faire des Sauvages avec les Français que l'inverse». En 1727, l'intendant Dupuy réclame à la mère patrie la venue de trois ou quatre cents personnes pour «renouveler la race des Français; celle que les premiers ont formé devenant fière et canadienne, à mesure qu'elle s'éloigne de son principe.» À la toute fin de la période, au plus fort de la guerre de la Conquête, Bougainville écrit : «Les Canadiens et les Français, quoiqu'ayant la même origine, les mêmes intérêts, les mêmes principes de religion et de gouvernement, un danger pressant devant les yeux, ne peuvent s'accorder : il semble que ce soit deux corps qui ne peuvent s'amalgamer ensemble,... que nous soyons d'une nation différente, ennemie même».

L'expression des caractéristiques particulières de la colonie a couvert tous les domaines de la vie d'une collectivité : militaire, religieux, économique, etc. On en vint rapidement, par exemple, à parler des troupes et de la monnaie canadiennes. Au début du XVIII^e siècle, le deuxième évêque de Québec, M^{gr} de Saint-Vallier, crut bon de publier un catéchisme propre au diocèse. Trente ans plus tard, un de ses successeurs, M^{gr} Dosquet, excédé de ce que les prêtres canadiens traitaient leur évêque comme un égal et les chanoines comme des inférieurs, proposa d'intercaler un prêtre français entre chaque paroisse desservie par un curé canadien. Les intendants, eux, durent souvent céder aux requêtes des «véritables habitants de ce pays» qui s'opposaient à la concurrence des marchands forains, qui venaient dans la colonie uniquement au temps de la saison de navigation. Un certain esprit d'indépendance s'affirme constamment. Le premier historien de la Nouvelle-France, François-Xavier Charlevoix conclut : «L'air qu'on respire dans ce vaste continent y contribue, mais l'exemple et la fréquentation de ses habitants naturels qui mettent tout leur bonheur dans la liberté et l'indé-

pendance sont plus que suffisants pour former ce caractère».

Le parcours de l'identité

Ces témoignages font ressortir quelques éléments prépondérants dans la construction de la canadienneté : la migration, l'adaptation au pays, l'influence des Premières Nations. Cette canadiennisation individuelle et collective prend souche dans la vie au quotidien et finit par pénétrer les institutions mises en place par la France avec le gouvernement royal en 1663.

La composition et l'installation de la population migrante entraîne des modifications en profondeur dans les traditions culturelles. Il fallut d'abord adopter une langue commune de communication ; ce fut évidemment le français que Charlevoix déclare «meilleur que celui de Paris». Les supports traditionnels de sociabilité s'estompèrent. Il n'y avait plus cette fontaine réputée miraculeuse, cette caverne dangereuse, cette montagne refuge où se consolidaient les appartenances et les relations. D'autres éléments prirent le relais de ces fondements d'une identité culturelle : la vie maritime, la religion et la famille.

Le deuxième élément constitutif de cette appropriation des institutions se concrétise dans l'adaptation au pays, et en premier lieu au territoire. L'immensité de l'espace, la richesse de ses ressources naturelles et la rigueur du climat imposent un mode de vie particulier, distinct de celui de la mère patrie. Dans cette perspective, les emprunts aux Amérindiens sont bien connus : le canot, la raquette, les mocassins et les mitasses, un certain nombre de recettes médicales. Peut-être aussi, la fréquentation des Amérindiens a-t-elle façonné une autre conception de la vie. En 1707, l'intendant Raudot déplorait l'indiscipline dans l'éducation et l'attribuait «à la folle tendresse que les père et mère ont pour leurs enfants, imitant en cela les sauvages».

L'adaptation au territoire a touché la vie au quotidien : l'eau pour circuler ou fournir un complément alimentaire; la forêt d'où l'on tirait le bois pour se chauffer, pour construire ses bâtiments, ses meubles et son équipement de ferme; le froid pour conserver les aliments, l'air si pur et si sain que la mortalité et les épidémies y couraient moins que dans l'ancienne France et se-

lon les dires de Charlevoix, en 1744, maintenait les Canadiens en si bonne forme physique. En somme, de la France à la Nouvelle-France, toute la gamme des moyens pour satisfaire les besoins primaires avait changé.



Au plan économique, le régime seigneurial n'a plus de féodal que des attributs symboliques. Les terres, grandes et d'un seul tenant, permettent des exploitations familiales largement autosuffisantes. Il y eut surtout la fourrure qui créa un mode de vie particulier et constitua la base du premier système économique de la colonie. Avant 1700, un homme sur deux a passé au moins un hiver dans la grande sauvagerie, y apprenant, au contact des Amérindiens, les us et coutumes du pays. Enfin, la Coutume de Paris, cet héritage séculaire, qui traduisait des systèmes de valeur inscrits dans les mentalités : la terre, la famille, les rapports entre les personnes, s'adaptait mal à l'entreprise coloniale.

Ces constats d'une distanciation culturelle aboutirent à la reconnaissance du Canadien comme «Autre».



Le jésuite Pierre-François-Xavier de Charlevoix mentionne, en 1744, dans son *Histoire et description générale de la Nouvelle-France...* que le français parlé ici est «meilleur que celui de Paris». Photo : J.-E. Livernois. (Archives nationales du Québec à Québec).

Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811). De passage en Nouvelle-France lors de la guerre de la Conquête, il constate une différence marquée entre les Canadiens et les Français, bien que ceux-ci aient les mêmes racines. Lithographie de Belliard & Delpech. (Archives nationales du Québec à Québec).



Reconnaître l'«Autre», s'adapter au Canadien

La reconnaissance des Canadiens comme groupe distinct s'est manifestée dans le style de gouvernement. Des élites françaises durent composer avec la population locale. Dans l'expression des motifs justifiant l'intervention de la plus haute

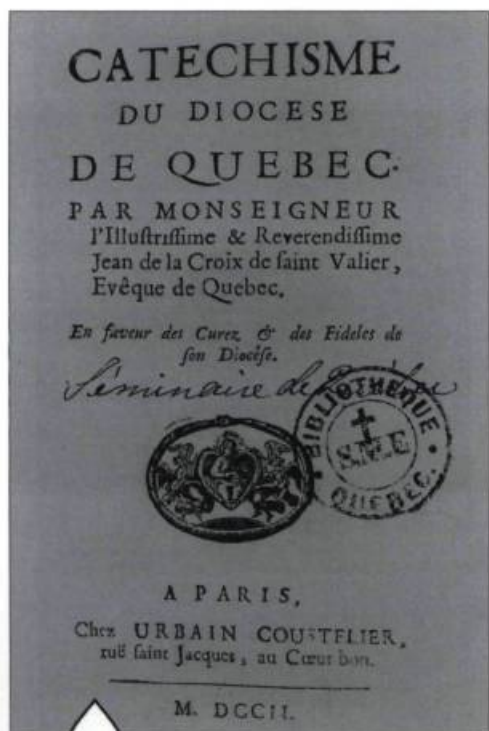
cise le mode d'élection, «à la pluralité des suffrages des habitants de la ville».

Ce style de gestion n'a rien de démocratique, mais il fait souvent appel à la consultation et les autorités françaises s'en méfient. D'ailleurs, le gouverneur Frontenac fit les frais de son initiative de convoquer des États généraux. Cela lui

La fourrure créa un mode de vie particulier et constitua la base du premier système économique de la colonie. Gravure de C.W. Jefferys. (Archives nationales du Canada).



Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier. *Catéchisme du diocèse de Québec*. Paris : Chez Urbain Coustelier, 1702. Publié par le deuxième évêque de la Nouvelle-France, cet ouvrage était adapté aux gens du pays. (Archives nationales du Canada).



autorité du pays, on trouve une litanie de références aux «habitants de ce pays», à leur volonté et à la nécessité de les consulter.

Le 28 mars 1673, le gouverneur général de la Nouvelle-France, Buade de Frontenac émet une ordonnance sous forme de règlement de police pour la ville de Québec, qu'il veut «rendre digne de la qualité qu'un jour elle portera sans doute de Capitale d'un très grand Empire». Pour ce faire, il prit «par plusieurs fois les avis et sentiments des principaux bourgeois de la ville de Québec qui avoient esté nommez et choisis à cet effet par la pluralité des suffrages». Et

valut une réprimande devenue fameuse : «il est bon que chacun parle pour soi et que personne ne parle pour tous». De plus, écrit Colbert, il faudra supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitants.

Frontenac avait ouvert la porte à l'affirmation nationale. Celle-ci ne pouvait que continuer de s'affirmer et prendre parfois la forme de revendications, avant d'être en quelque sorte reconnue.

Dans son projet de distribution des terres du Canada, enregistré le 24 janvier 1667, l'intendant fait référence aux vieux hivernants. Et il pose le principe que : «Il est de la prudence de prévenir, dans l'établissement de l'état naissant du Canada, toutes les fâcheuses révolutions qui pourroient le rendre de monarchique, aristocratique ou démocratique».

Une des ordonnances les plus significatives d'une divergence de conception dans la conduite des affaires publiques porte sur le projet de construction d'un bâtiment sur la Place royale. Le 8 juin 1685, l'intendant De Meulles reçut une requête d'opposition signée par 37 «particuliers bourgeois et habitans de cette ville». La plupart des signataires assistèrent à une rencontre où

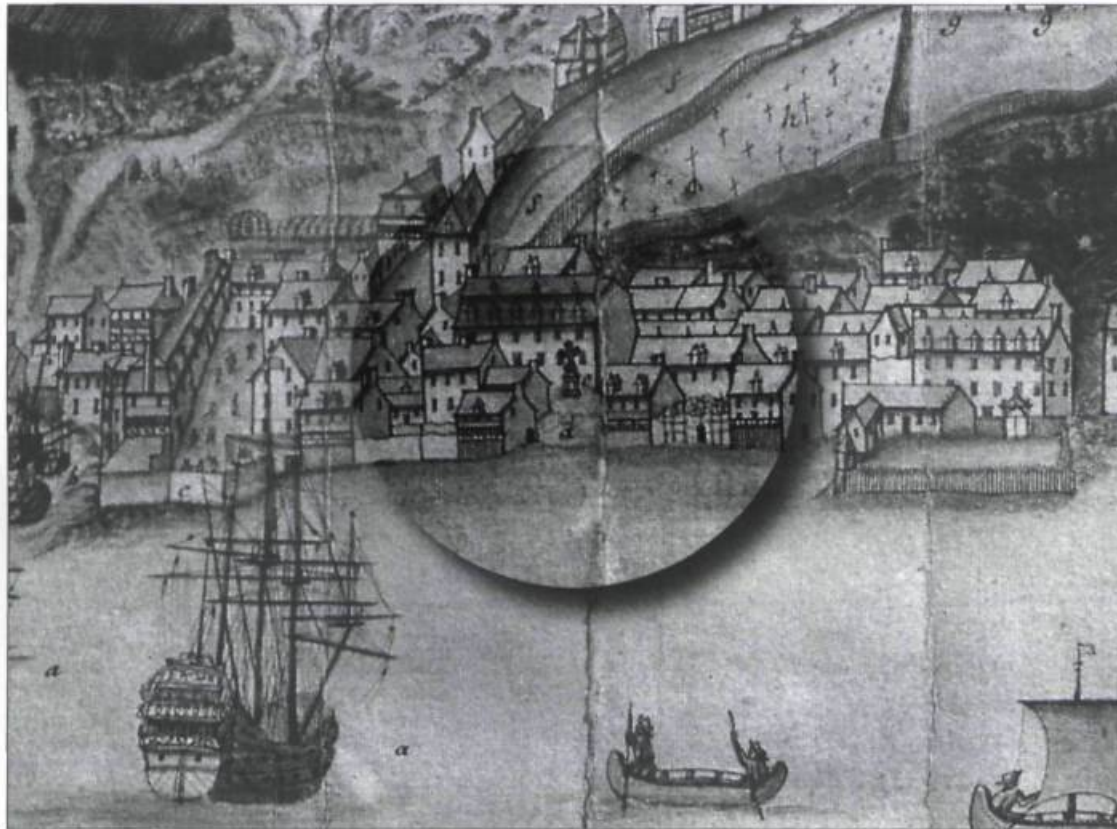
le premier article du règlement porte sur l'élection de trois échevins, tandis que le second pré-



l'intendant tenta, mais sans succès, de les convaincre. Et alors, le ton de l'intendant change : «Mais après avoir fait réflexion qu'il est de conséquence d'empescher de semblables signatures qui ne se peuvent faire que par assemblées publiques et qu'il est important de l'empescher à l'avenir comme étant prohibées par Sa Majesté... Tout murement examiné, les requérants

fortifier les villes, soutenu la guerre tant contre les nations sauvages que contre les autres ennemis de l'État...»

En fait, ces habitants évoquent les grandes fonctions d'une nation. Ils ont œuvré depuis plusieurs générations au peuplement, au développement et à la défense de la colonie. En conséquence, ils



Vue partielle du médaillon d'une carte exécutée en 1688 par Jean-Baptiste Franquelin montrant la Place royale de Québec. (Archives nationales du Canada).

sont déboutés et en outre comdamné à la somme de vingt livres d'amende applicable à l'embellissement et utilité de la basse ville, et ce dans un délai d'un mois ; ...À quoy faire chacun d'eux sera contraint par exécution et vente de ses biens...»

Comme quoi la parole du citoyen n'était pas toujours entendue, ni bienvenue, ni même tolérée. Il faut cependant y reconnaître une prise de conscience d'intérêts particuliers clairement perçue et affirmée.

Si c'est le Français qui a d'abord reconnu le Canadien comme «Autre», celui-ci n'a pas tardé à définir des positions à connotation nationale. En 1719, une requête des habitants du pays contre les marchands forains se lit ainsi : «des domiciliés ont eu dans cette colonie : trésayeux, bisayeux, ayeux, leurs pères... ils y ont leurs familles, dont la plupart sont nombreuses, qu'ils ont contribué les premiers à établir la colonie, qu'ils y ont ouvert et cultivé les terres, basti les églises, arboré des croix, maintenu la religion, fait construire de belles maisons, contribuer à

revendiquer une reconnaissance et des droits exclusifs.

Somme toute, l'indépendance des Canadiens prit d'abord figure d'identité culturelle. Elle affiche ses démarcations d'avec la France dans les années 1680 – 1690. Cette période est suivie d'une phase d'affirmation comme en témoignent les Canadiens dans l'expression de leur rôle dans la construction du pays. Cette affirmation nationale est enfin reconnue, comme l'indiquent les lettres de naturalisation accordées en 1710 et 1713 à plus d'une centaine de captifs de la Nouvelle-Angleterre installés au Canada depuis une vingtaine d'années. À l'époque du Régime français, le cheminement vers l'indépendance et vers l'identité s'est déroulé lentement. Il s'est inévitablement accompagné de tensions entre le politique et le populaire, entre l'institutionnel et le culturel, entre Soi et l'«Autre». ♦

Jacques Mathieu est professeur au département d'histoire de l'Université Laval.

